



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

9^e séance de l'année
Mardi 28 décembre 2021

Sous la présidence
de Madame Tania GALVANI
Maire Adjoint de la Ville de Pointe-à-Pitre

Convocation adressée aux élus
Le 22 décembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Tania GALVANI
François PELLECUIER
Cécile BOUCAUD
Philippe RIBERE
Marie-Hélène SALOMON
Jimmy LOUIS
Rosette BONNETO
Georges BREDENT
Yann NANETTE

PRESENTS

Marie-Andrée MANDIL
Alain SOREZE
Madly PAULIN-GARGAR
Myriame LACROSSE
Bruno FANFANT
Alex AUCAGOS
Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE
Loïc MARTOL
Marie-Eugène TROBO-THOMASEAU

ABSENTS

Harry DURIMEL (*Excusé*)
Corinne DIAKOK-EDINVAL
Henri ANGELIQUE
(*Proc. à M. LACROSSE*)
Dominique DOLMARE (*Excusée*)
Badi FADDOUL
(*Proc. à F. PELLECUIER*)
Michèle ROBIN-CLERC
(*Proc. à A. SOREZE*)
Jean-Marc SOUKAÏ
(*Proc. à M. PAULIN-GARGAR*)
Danita LEBRERE
(*Proc. à J. LOUIS*)
Jacques BANGOU
Sandra ENJARIC
Jean-Charles SAGET
Evelyne DEMOCRITE (*Excusée*)
Claude BARFLEUR
Monique DECASTEL
Mehdi KEÏTA

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - BUDGET ANNEXE
« MAISON DE QUARTIER BERGEVIN »

**AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - BUDGET ANNEXE
« MAISON DE QUARTIER BERGEVIN »**

Vu l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation des résultats d'exercices du budget annexe « Maison de Quartier Bergevin »,

Entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Entendu le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE
A l'unanimité**

Article 1 : Les résultats de fonctionnement 2020 sont affectés comme suit :

Budget annexe « Maison de Quartier Bergevin » :

Section de Fonctionnement

Article 002 – Excédent de Fonctionnement reporté 0.00 €

Section d'Investissement

Article 1068 - Réserves 0,00 €

A l'exécution du virement à la section d'Investissement 0,00 €

Article 2 : Tous pouvoirs sont donnés au Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

Article 3 : Le Maire et, sous son autorité, les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente délibération, de sa transmission aux services de l'État et de sa publication au recueil des actes administratifs de la Ville.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Guadeloupe.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Pointe-à-Pitre, le 28 décembre 2021

Pour le Maire absent,
(Art. L2122.17 du CGCT)

Le Maire Adjoint,



Fania GALVANI